



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 4345

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que peut représenter la promotion de l'espéranto dans notre culture. Compte tenu des objectifs nobles de cette langue universelle, il lui demande de bien vouloir lui préciser si sa promotion peut être envisagée et selon quelles modalités.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre de la culture et de la communication sur l'intérêt que peut représenter la promotion de l'espéranto dans notre culture. Parmi les centaines de langues, dites artificielles, imaginées ou réalisées par des êtres humains, l'espéranto est sans conteste l'une des plus belles réussites, parce que son créateur a su la fonder sur des traits étymologiques et syntaxiques communs à un grand nombre de langues indo-européennes. Cependant, il s'agit précisément d'une langue artificielle, c'est-à-dire sans transmission naturelle, de la mère à l'enfant, dans un groupe social, qui ne s'adosse pas non plus à un arrière-plan culturel lentement tissé par l'expérience historique et la vision du monde d'une collectivité humaine. Par ailleurs, la présence de locuteurs dans un certain nombre de pays n'est pas un critère suffisant pour la qualifier de langue universelle. La France cherche à promouvoir la diversité culturelle et linguistique ; elle a été l'un des acteurs majeurs ayant oeuvré pour l'adoption par l'UNESCO de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, promulguée le 20 octobre 2005. Dans le cadre général de cette convention, l'action de l'État est prioritairement orientée vers la promotion de la langue française et des langues de France. S'il découle de ces orientations que rien ne justifierait d'aider spécifiquement l'espéranto, en revanche rien ne s'oppose à ce que ce dernier soit diffusé à travers les personnes ou les groupes qui désirent en assurer la promotion : l'expression en espéranto est aussi légitime que celle en toute autre langue. C'est pourquoi l'espéranto a toute sa place dans les nombreuses manifestations promouvant le plurilinguisme subventionnées par le ministère de la culture et de la communication, en particulier les forums ou fêtes des langues qui se développent sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4345

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5484

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6721